

DÉPARTEMENT  
DE LA LOIRE

DECISION DU PRESIDENT  
DE ROANNAIS AGGLOMERATION

ROANNAIS  
AGGLOMERATION

63, rue Jean Jaurès  
42311 ROANNE

N° DP 2024-115

Numérique

Numériparc  
27 rue Lucien Langénieux  
Commune de Roanne

Bail dérogatoire au bail commercial  
Du 8 avril 2024 au 7 avril 2027 inclus  
avec Monsieur Didier COAVOUX  
(DEPT SPORT)

Certifié exécutoire	
Reçu en préfecture	29/03/2024
Publié	

**Le Président de Roannais Agglomération,**

Vu l'arrêté préfectoral du 5 avril 2022 portant statuts de Roannais Agglomération, notamment la compétence obligatoire « Développement économique » et la compétence facultative « Numérique » ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du 10 juillet 2020 modifiée, accordant au Président délégation de pouvoirs pour décider, en qualité de bailleur, ou accepter, en qualité de preneur, de conclure, de réviser, de renouveler toute promesse de bail, tout bail, toute convention d'occupation, de mise à disposition du domaine public ou du domaine privé, de répartition de charges et les avenants correspondants pour une durée inférieure ou égale à 3 ans, et quelle que soit la durée pour les baux du Numériparc ;

Vu l'arrêté du Président du 30 juillet 2020, donnant à Éric PEYRON, subdélégation pour exercer la délégation de pouvoir précitée ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du 14 décembre 2023 relative aux tarifs des locations immobilières du Numériparc à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 ;

Considérant que Roannais Agglomération est propriétaire du Numériparc situé 27 rue Langénieux à Roanne, dont certains espaces de ce bâtiment et notamment des bureaux sont loués à des entreprises ;

Considérant que Monsieur Didier COAVOUX (DEPT SPORT) a sollicité Roannais Agglomération afin de bénéficier de l'occupation d'un bureau au Numériparc en vue d'y installer une activité de création et vente de produits dérivés ;

Considérant qu'un bail dérogatoire au bail commercial est nécessaire pour formaliser les conditions d'occupation de ce bureau avec Monsieur Didier COAVOUX (DEPT SPORT) ;

**DECIDE**

- D'approuver le bail dérogatoire au bail commercial avec Monsieur Didier COAVOUX (DEPT SPORT) ayant son siège social 1174 route du Pont 42300 Villerest ;
- De préciser que le bail dérogatoire au bail commercial concerne l'occupation du bureau n°11 d'une surface de 27,80 m<sup>2</sup>, situé dans l'enceinte du Numériparc, 27 rue Langénieux à Roanne ;
- De dire que l'occupation du bureau est consentie exclusivement pour les activités de création et vente de produits dérivés ;
- De préciser que ce bail dérogatoire prend effet le 8 avril 2024 et se termine le 7 avril 2027 inclus ;
- D'indiquer que le loyer de bureau et le prix des services sont fixés conformément à la grille tarifaire en vigueur.

Par délégation du Conseil communautaire  
Pour le Président et par subdélégation,  
**Éric PEYRON**

Vice-Président délégué au patrimoine et à la voirie

